

Réalisation de projets d'adaptation aux fortes chaleurs

Mesure S.2.1 du Plan Climat cantonal



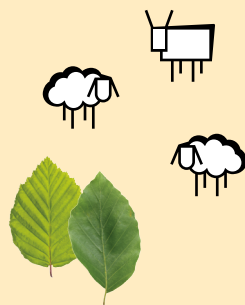
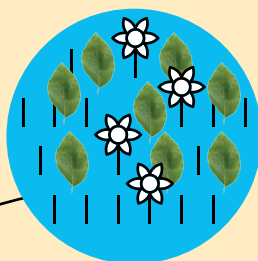
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la santé publique SSP
Amt für Gesundheit GesA

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

Action réalisée dans le cadre de

Mon Plan climat



Contexte

Dans le cadre de la mesure S.2.1 « Réalisation de projets d'adaptation aux fortes chaleurs » du Plan Climat cantonal (PCC), l'Etat de Fribourg lance un catalogue d'actions-type pour inspirer et soutenir les communes dans la mise en place de projets d'adaptation aux îlots de chaleur pour un meilleur confort de la population fribourgeoise. Le Plan Climat cantonal, au travers de la mesure S.2.1, apporte un soutien financier incitatif aux communes porteuses d'un projet d'aménagement d'espaces publics (places publiques, écoles, places de jeux intergénérationnelles, piscines extérieures publiques, etc.) pour lutter contre les îlots de chaleur.

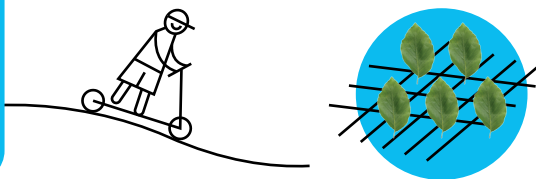


Catalogue

- > Pour soutenir et guider les communes dans l'intégration des enjeux climat-santé dans leurs projets impactant les personnes vulnérables, un catalogue d'actions-type est à disposition afin de créer ou adapter des lieux publics aux fortes chaleurs.
- > Des aménagements tels que la végétalisation, l'ombrage ou l'ajout de jeux d'eau sont les meilleures protections contre la chaleur et le soleil. Ils permettent ainsi d'offrir un meilleur confort à la population lors de périodes de fortes chaleurs et en particulier aux personnes vulnérables (personnes âgées, enfants, jeunes, personnes souffrant de maladies chroniques).
- > Cette mesure s'inscrit en cohérence et en renforcement de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention.

Lien catalogue

<https://www.fr.ch/document/530671>



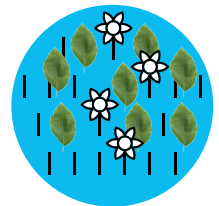
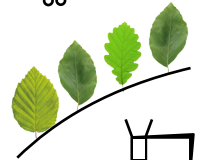
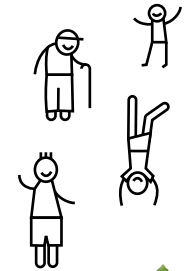
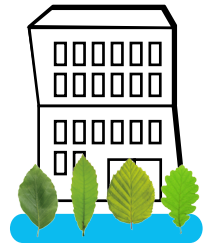
Le concret

Exemples de mesures :

- > La végétalisation d'espaces publics permet notamment de baisser la température par l'ombrage et l'évapotranspiration tout en protégeant des rayons du soleil. La végétalisation favorise aussi le vivre ensemble et participe ainsi à renforcer la santé mentale.
- > La désimperméabilisation d'une surface facilite l'infiltration de l'eau dans les sols réduisant ainsi l'effet de l'îlot de chaleur car l'eau a une meilleure capacité à s'évaporer.
- > Apporter de l'eau à un espace public contribue à créer des lieux de rencontre et de partage tout en améliorant le confort thermique car l'accès à l'eau potable est garanti. Des lieux de rencontre et de partage peuvent également se créer autour des points d'eau.

Le soutien financier peut représenter un tiers du coût total des différentes actions pour un projet (avec un montant plafond de CHF 20000 par projet).

Le dépôt des demandes pour obtenir un soutien financier se fait par le biais d'un formulaire de soumission. Une fois remplis, les formulaires sont à envoyer à l'adresse : SSPplanclimat@fr.ch
Formulaire de soumission : <https://www.fr.ch/document/530681>



Délais de soumission des demandes

- > avant le **30 septembre 2024** pour une décision communiquée d'ici à mi-décembre 2024
- > avant le **20 décembre 2024** pour une décision communiquée d'ici à mi-février 2025
- > avant le **1^{er} avril 2025** pour une décision communiquée d'ici à mi-juin 2025
- > avant le **30 juin 2025** pour une décision communiquée d'ici à fin septembre 2025
- > avant le **30 septembre 2025** pour une décision communiquée d'ici à mi-décembre 2025

Service de la santé publique SSP
Route des Cliniques 17, 1700 Fribourg
T +41 26 305 29 13
www.fr.ch/dsas/ssp

Service de l'environnement SEn
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez
T +41 26 305 37 60
www.fr.ch/dime/sen

—
Graphisme et illustrations
wapico

